



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 13 février 2023

Sous la présidence de Mme GARDES Elodie, Maire.

Présents :

Mmes GARDES Elodie, CABANETTES Isabelle, DELBOSC-NAUDAN Sabine et Mrs FOURNIER Robert, SEPTFONDS Sébastien, SANNIÉ Maxime, BANES Walter, PÉGORIER Thierry, CALIXTE Alain et DUPUY Serge

Absents (excusés ayant donné pouvoir) : 0

Nombre de Membres présents au Conseil Municipal : 10

En exercice : 10

Nombre de votants : 10

Nomination du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, il convient de nommer un secrétaire de séance. Mme Isabelle CABANETTES, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR :

- Validation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 1^{er} décembre 2022
- Subvention APE
- Cotisation 2023 – Association « Traditions en Aubrac »
- Plan de gestion local Unesco « Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle » en France

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2022 est validé.

Délibération n° 01-2023

Subvention APE

Madame le Maire fait part du montant de l'aide financière de 488.70 euros qui sera versée à l'APE pour le financement des repas de midi pour les élèves de l'école
Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, cette subvention.

Délibération n° 02-2023

Cotisation 2023 – Association « Traditions en Aubrac »

Il est décidé de reporter cette délibération et de prendre l'attache de la Communauté de communes Comtal, Lot et Truyère aux fins de vérifier si une cotisation est versée par l'EPCI.

Délibération n° 03-2023

Approbation du plan de gestion local Unesco « Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle en France »

L'assemblée délibérante décide de ne pas délibérer sur ce point car la commune n'est pas directement impactée par le Chemin de St Jacques.

Fin de la séance à 21h30

Fait à Lassouts, le 30.03.2023

Le secrétaire de séance

Madame le Maire

Le Maire
Elodie GARDES

